



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

2 semaines et demie après la fermeture des écoles et le début du confinement, quelle est la situation dans les écoles du département ?

Passages de classe : un calendrier ubuesque, « comme si tout était normal », et un document non conforme à la réglementation

Malgré la situation difficile que vivent au quotidien les enseignants et les familles, la Direction Académique a demandé aux IEN d'exiger des directions d'école de remplir un document avec la liste des « propositions de redoublement et de raccourcissement de cycle ». Ce document serait à retourner aux IEN avant le 3 avril. Il est aussi indiqué que les propositions - de passages ou de maintien - devront être transmises aux familles avant le 21 avril.

Rappelons que ce calendrier et l'ensemble de cette procédure étaient prévus le 5 mars. Les responsables de la Direction Académique n'ont absolument rien changé au calendrier initial, comme si la situation était normale et que les écoles n'étaient pas fermées depuis le 13 mars au soir et comme si les enseignants, comme toute la population, n'étaient pas confinés chez eux.

Le tableau de la Direction académique est d'ailleurs non conforme avec les textes réglementaires puisque s'il est prévu que les IEN soient sollicités pour les maintiens, ils ne donnent qu'un avis consultatif et n'ont absolument pas à « valider » les décisions du conseil des maîtres qui est totalement souverain en la matière et qui n'a absolument pas obligation de suivre l'avis consultatif de l'IEN.

Le SNUDI-FO 94 invite donc les collègues à prendre leur temps et à ne pas se précipiter. Ils solliciteront l'avis de leur IEN quand ils auront le temps et les moyens de réunir un conseil des maîtres, tout en sachant qu'ils ne sont absolument pas contraints de suivre cet avis. Si ce n'est pas possible avant le 3 avril, les IEN attendront la rentrée des vacances. Quant aux familles, il n'est absolument pas raisonnable d'envoyer directement un mail avec une proposition de maintien. Il est indispensable de prendre le temps de les contacter, de discuter avant d'envoyer quoi que ce soit par mail, quitte à dépasser les délais prescrits qui ne tiennent pas compte de la situation réelle dans laquelle enfants, parents et enseignants vivent aujourd'hui.

AFFELNET : une procédure déjà chronophage en temps normal et totalement inadaptée à la situation actuelle

Pour ce qui concerne l'ouverture de la campagne de procédures d'affectation en collège et l'utilisation d'AFFELNET, les consignes varient d'une circonscription à l'autre, certains IEN continuent d'exiger que la transmission des documents aux familles « en rupture numérique » se fasse en les invitant à se déplacer dans les écoles (ce qui nécessite que les directeurs s'y déplacent aussi), en dépit de toute mesure de sécurité sanitaire, d'autres font preuve de plus de discernement !

Le SNUDI-FO 94 demande que la procédure soit adaptée à la situation exceptionnelle que nous vivons et ne repose pas sur les directeurs d'écoles qui n'ont absolument pas dans leurs missions de réaliser cette tâche.

STOP aux pressions, injonctions,

En outre, une pression considérable est mise sur nos collègues par voie de notes de service, de mails réitérés, de communications du Ministre dans les médias et d'appels téléphoniques sur le portable personnel qui est devenu, de fait, un outil professionnel payé par les collègues (certains IEN, qui eux disposent d'un portable professionnel, demandent même aux directeurs de faire un transfert d'appel de leur école sur leur téléphone personnel).

Les demandes hiérarchiques ne cessent de croître comme par exemple la demande de téléphoner 2 fois par semaine en plus des relations par mail, ou celle de remplir des tableaux concernant la continuité pédagogique, son organisation et sa mise en œuvre en indiquant les supports choisis...

Les directions d'école doivent être disponibles H24 pour recevoir des consignes en urgence, **comme celle reçue dimanche 29 mars à 18h**, les enjoignant, dans certaines circonscriptions, à transmettre dès le lendemain la liste des enfants des personnels de police, gendarmerie, pompiers et préfecture de police susceptibles d'être accueillis, en plus de ceux des personnels soignants dans les écoles dédiées.

Ou encore mieux : les directions viennent d'être destinataires, mercredi 1^{er} avril, d'un courrier électronique de la DASEN dont l'objet est la « *mise en service du dispositif « Flux devoirs », plateforme numérique d'envoi et de consultation des devoirs des élèves en situation de déconnexion numérique* ». « **Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif** », les directions d'école doivent envoyer « **avant le 2 avril à 10h** » une adresse mail académique permettant de désigner « un utilisateur » par école, « *chargé d'utiliser la plateforme numérique et de télécharger sur la plateforme des devoirs transmis par les enseignants qui seront adressés aux parents d'élèves* » !!!!

Le SNUDI-FO prend acte que ce dispositif repose sur le seul volontariat des personnels !

Alors que des familles sont confrontées à des situations sanitaires et/ou financières et/ou professionnelles dramatiques, alors que d'autres sont confrontées à la maladie, ou sont au bord de la rupture sociale, alors que les enseignants, eux-mêmes, jonglent entre leurs obligations familiales et professionnelles, alors qu'un rapport de l'ONU paru au mois de février (avant le confinement) fait apparaître les ravages du télétravail qui, à forte dose, entraîne stress et insomnies et préconise le droit à la déconnexion ... **Comment comprendre ces consignes, pressions, voire injonctions souvent accompagnées d'une bonne dose de culpabilisation pour imposer des consignes et des calendriers impossibles à tenir qui ne prennent absolument pas compte de la situation actuelle ou pour mettre en place des dispositifs chronophages tels que Flux Devoirs ?**

« L'intérêt des élèves et des familles » est devenu **le prétexte justifiant que les droits statutaires et garanties des personnels soient bafoués.**

La raison doit l'emporter !

Pour le SNUDI-FO 94, dans le contexte actuel, aucun tableau ne peut être exigé pour telle ou telle opération, aucun calendrier ne peut s'imposer aux familles et aux enseignants !

La raison doit l'emporter : **toutes les opérations concernant la préparation de la rentrée 2020 doivent être suspendues et repoussées afin de pouvoir prendre le temps pour chacun de prendre les décisions nécessaires !**

Aucun enseignant ne peut être contraint de se déplacer dans son école pour la transmission de dossiers ! La continuité pédagogique ne peut être prétexte à un « flicage » des personnels !

Le SNUDI-FO 94 se félicite des consignes pleines de bon sens données par un IEN du Val-de-Marne :

« *En cas de difficultés de certaines familles ... et tenant compte des problèmes posés par les réceptions et retours des documents et les impossibilités sanitaires de déplacements, il faudra faire simple, donner la priorité à la sécurité de tous et valider par un échange de mail ou un échange téléphonique. On pourra faire figurer la mention : famille sans équipement numérique, famille en province, informations vérifiées et validées par le directeur d'école* ». **L'IEN reconnaît donc l'impossibilité pour les directions d'école ou pour les enseignants de se déplacer dans les écoles.**

Le SNUDI-FO s'opposera à toute tentative d'imposer la continuité pédagogique pendant les vacances scolaires.

Accueil des enfants de soignants : comment le Ministre expose inconsidérément enseignants et élèves au COVID-19, rentabilité oblige !

Pour ce qui concerne l'accueil des enfants de soignants, policiers ou gendarmes, les collègues volontaires (qui doivent en plus assurer la continuité pédagogique de leurs élèves avec son cortège de consignes) n'en peuvent plus de travailler dans des conditions d'hygiène déplorables, sans masques, sans gants, sans gel hydro-alcoolique, sans désinfection quotidienne des locaux (ne parlons pas de l'absence de thermomètre et de **tests qui devraient pourtant être systématiques**) !!!

Tous les jours, ou presque, des collègues volontaires informent qu'ils ont été contaminés, ou qu'un de leur collègue a été contaminé, les IEN se contentant, la plupart du temps, de leur demander de rester chez eux, sans donner l'ordre de fermer l'établissement et/ou de procéder à la désinfection totale des locaux scolaires.

Les élèves et les enseignants volontaires continuent donc, au risque de leur santé, voire de leur vie, d'être accueillis dans des locaux où des personnels auraient été diagnostiqués positifs !

« J'ai l'impression d'aller à l'abattoir » nous dit un collègue volontaire !

Dans notre Académie, les consignes sont à géométrie variable ... Des maires, comme celui de Villejuif, jugeant qu'il faut faire des regroupements d'enfants, décident de limiter le nombre de sites d'accueil (fermeture de l'école des Hautes Bruyères depuis lundi) pour « rentabiliser », avec la « bénédiction » des représentants de l'Education Nationale, contre l'avis des directeurs concernés, des enseignants volontaires, des associations de parents et des soignants.

Faut-il rappeler qu'en Allemagne, où il est procédé à 500 000 tests par jour, le très écouté Christian Drosten, virologue mondialement reconnu, s'est opposé au regroupement d'enfants, jugé « *contre-productif* ». Dans le Land de Berlin, chaque enfant de soignant est accueilli dans sa propre école. Mais en France, « *on adapte la doctrine aux moyens dont on dispose, comme pour les masques* », reconnaît Agnès Le Brun, vice-présidente de l'Association des Maires de France.

Depuis le début de la pandémie, pour cacher l'absence de stocks de masques, les autorités gouvernementales, relayées par les représentants de l'institution scolaire, Recteur et DASEN, voire IEN, ne cessent de répéter que « **les masques ne sont pas utiles** » !

Et pourtant ... mardi 31 mars, la presse nationale relate les faits suivants : « *Masque sur le visage, charlotte sur la tête, et en blouse de protection, Emmanuel Macron a visité l'usine de masques de la PME Kolmi-Hopen à Angers. Le chef de l'Etat voulait « montrer la mobilisation exceptionnelle de notre industrie pour faire face aux besoins liés à la crise du COPVID-19* ».

Les masques sont tombés ! Ils sont donc utiles !!!

Les masques ne seraient pas utiles, nos supérieurs hiérarchiques le répètent comme un mantra, mais dès lors que dans certaines communes comme à Paris, à Champigny ou à Villejuif (depuis 2 jours), les Mairies en ont fournis, les IEN, comme à Villejuif, se sont précipités, à juste titre, pour les apporter aux enseignants volontaires !

Rappelons que le 26 mars, lors du CHSCTD consacré au COVID-19, la DASEN répondait qu'il n'y a « *pas de masques prévus pour la population en général, ni dans les écoles* », mais elle indiquait le 31 mars lors du CTSD 2nd degré que les masques arriveraient prochainement dans l'académie.

**Pour résumer, la rhétorique de l'école de la confiance à l'heure du COVID-19 :
les masques sont utiles quand il y en a ... et inutiles quand il n'y en pas !**

**Parce que notre seule règle est la défense des personnels et leur protection face à la
déréglementation que tente d'imposer le Ministère à ses personnels,**

le SNUDI-FO 94 rappelle ses revendications :

- **Dépistage de tous les personnels, et en priorité les collègues volontaires pour accueillir les enfants des soignants**
- **Fourniture de matériel de protection indispensable (masques, gel en quantité suffisante, savon, serviettes en papier, thermomètres, surblouses et charlottes)**
- **Désinfection systématique et plusieurs fois par jour des lieux d'accueil**
- **Non aux concentrations d'enfants de soignants, maintien de l'ensemble des lieux existants et ouverture de nouvelles écoles d'accueil pour limiter les effectifs. 5 enfants par salle maximum !**
- **Aucune obligation de se déplacer au motif de « continuité pédagogique »**
- **Arrêt de toute forme de pressions et d'injonctions dans le cadre de la continuité pédagogique et respect de la réglementation sur le télétravail**
- **Aucune obligation de remplir des tableaux, ou de « respecter des calendriers » établis avant la crise sanitaire et ne correspondant pas à la situation actuelle, comme celui des assages de classe ou AFFELNET**
- **Maintien de tous les emplois et de tous les salaires, indemnités et primes (REP, ISSR, Aides sociales ...)**
- **Annulation des 104 fermetures de classes et des fermetures de dispositifs 100% réussite envisagés par le projet de carte scolaire, ouverture de toutes les classes nécessaires demandées par les écoles et maintien des UPEAA fixes à temps complet dans une école avec 15 élèves maximum suivis par l'enseignant et comptabilisation comme une classe pour la décharge de direction.**

Créteil, le 1^{er} avril 2020